

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE 2018

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**

Représenté par la directrice des sports,
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK**

Représentée par son président, Monsieur Jean ZOUNGRANA
Désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 78572437800019

Article 1 :

La subvention prévue pour **2018** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **60 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programme de performance fédéral (PPF) - Avenant exceptionnel : Formation entraîneur HN (60 000 €).

Le montant de la subvention versé à la fédération est porté à **2 175 398 €**.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

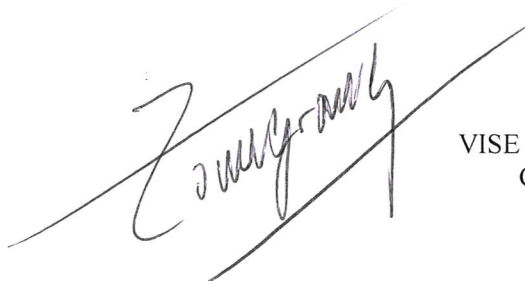
Fait à Paris, le ~~11/09/2018~~

18/10/2018

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK

LA DIRECTRICE DES SPORTS

En intérim
Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK

N° SIRET : 78572437800019

FAIT À PARIS, LE ~~11/09/2018~~ *18/10/2018*

LE DIRECTEUR DES SPORTS
NATHALIE CUVILLIER
N° SIRET : 78572437800019

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ *21.0234.047*

Relevé d'identité bancaire

TITULAIRE DU COMPTE
F.F.C.K.

DOMICILIATION
C.C. AG CRETEIL

Code Banque	Code Guichet	RIB Numéro de Compte	Clé RIB
42559	00022	21021773306	31

IBAN
FR76 4255 9000 2221 0217 7330 631

BIC
CCOPFRPPXXX